

Ministry of Education315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**315, rue Front Ouest
Toronto (Ontario) M7A 0B8**2023 : SB02****Note de service**

Date : Le 31 mars 2023

Destinataires : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Surintendantes et surintendants des installations

Expéditeurs : Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Paul Bloye
Directeur
Direction des programmes d'immobilisations

Objet : **Exigences de déclaration financière – 31 mars 2023**

Cette note de service vise à vous informer des exigences de déclaration financière du mois de mars de cette année, y compris du rapport d'étape pour les grands projets d'immobilisations. Les formulaires de déclaration pour le mois de mars 2023 se trouvent maintenant dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE). Consultez le contenu ci-dessous pour en apprendre davantage au sujet des deux exigences de déclaration financière.

I. EXIGENCES – SOUMISSION DU RAPPORT DE MARS**Modifications et remarques importantes concernant le rapport de mars pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023**

1. Les exigences de déclaration relatives au rapport de mars ont été mises à jour pour permettre les déclarations ayant trait aux nouvelles normes comptables entrées en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} avril 2022 ou après cette date, y compris aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI). De nouveaux tableaux ont été ajoutés pour permettre les nouvelles déclarations. Des ajouts ont également été effectués dans les tableaux existants. Avant de commencer la préparation de leur rapport de mars, les conseils scolaires doivent revoir la section

« Résumé des changements pour le rapport de mars 2023 » du document de directives. En plus de tenir compte des modifications liées aux normes comptables, les tableaux ont été mis à jour pour être conformes aux états financiers de 2021-2022 et aux formulaires de prévisions budgétaires révisées dans le SIFE pour 2022-2023.

2. La déclaration de l'équipement de santé et sécurité acquis par la province demeure la même que celle pour les prévisions budgétaires révisées de 2022-2023. Cependant, l'information sur les coûts à appliquer est fondée sur les coûts moyens pondérés de 2021-2022 et est disponible dans un fichier d'établissement des coûts sur le [Portail de téléchargement de fichiers SIFE](#), dans le dossier des états financiers de 2021-2022.
3. Le ministère reporte l'exigence de consolidation du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario dans le rapport de mars des conseils scolaires. Il formulera des directives une fois que de plus amples renseignements seront disponibles.

Rapport sur les dépenses de réfection dans VFA.facility

Aux fins de la déclaration financière de mars, les conseils scolaires sont tenus de déclarer les dépenses pour les programmes suivants (y compris les ajustements) dans VFA.Facility :

- Amélioration de l'état des écoles
- Produits d'aliénation (PDA) : Réguliers, PDA – exemptés et PDA – Autres
- Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) : volet Résilience infrastructurelle à la COVID-19 (VRIC)

Pour les dépenses liées au PIIC, dans VFA.facility, les conseils scolaires devront indiquer si un projet est de type « immobilisations » ou « fonctionnement ». Cette déclaration permet de faciliter le téléchargement adéquat dans le SIFE (reportez-vous au document [Immobilisations corporelles des conseils scolaires de district et des administrations scolaires : Conventions comptables et guide de mise en œuvre provinciale](#) afin de connaître les exigences pour les immobilisations).

Les dépenses au titre des OMHSI ont été activées dans le logiciel VFA.facility et peuvent maintenant être reportées dans la nouvelle catégorie UniFormat F2030 pour chaque programme échéant :

- F203001 | Amiante – Structures et systèmes de bâtiment
- F203002 | Amiante – Intérieur et site
- F203003 | Réservoirs de carburant
- F203004 | Puits d'eau potable
- F203005 | Puits de surveillance
- F203006 | Réservoirs d'eau d'incendie
- F203007 | Matériel de laboratoire
- F203008 | Autre

Les dépenses déclarées seront téléchargées chaque soir dans le SIFE jusqu'au lundi 8 mai 2023. Suite à cette date, elles seront téléchargées à la demande. À titre de rappel, les projets doivent

être verrouillés dans VFA.facility pour permettre le transfert des données dans le SIFE. Assurez-vous d'indiquer la source de financement appropriée pour toutes les dépenses, ainsi que les coûts engagés au cours de la période de déclaration et l'année fiscale.

L'utilisation des fonds d'immobilisation peut faire l'objet d'une vérification. Le ministère ou le gouvernement fédéral, le cas échéant, peut demander un suivi des dépenses déclarées. Le défaut de fournir les renseignements demandés par le ministère peut entraîner une récupération des fonds octroyés ou un gel de ces fonds.

Directives, documents supplémentaires et responsabilité

Les directives se trouvent dans le [Système d'information sur le financement de l'éducation \(SIFE\)](#).

Les documents supplémentaires pour le rapport de mars 2023 peuvent être téléchargés à partir du SIFE, dans le dossier de documents supplémentaires de l'application S2223MAR. Ces documents comprennent les exemples de procédures stipulées mentionnées ci-dessous ainsi que des ressources liées aux OMHSI, comme un exemple révisé de calcul du solde d'ouverture, des scénarios d'opération et des écritures de journal, ainsi qu'un document de questions et réponses.

Nous rappelons aux conseils scolaires de conserver les dossiers en date du 31 mars 2023 pour les comptes du grand livre et le grand livre auxiliaire, ainsi que les autres dossiers pertinents et la documentation justifiant les rajustements déclarés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires doivent aussi conserver une liste détaillée des actifs et des passifs à l'appui des tableaux 22, 22OMHSI, 27 et 28 (p. ex. les renseignements portant sur le solde et les activités).

Rapport sur les procédures stipulées

Comme pour les exercices antérieurs, les conseils scolaires sont tenus d'engager leurs vérificatrices ou vérificateurs externes pour appliquer les procédures stipulées dans certains tableaux du rapport de mars se terminant le 31 mars 2023.

Les résultats de cette vérification doivent être transmis au ministère sous la forme d'un rapport sur les procédures stipulées. Vous pouvez télécharger un exemple de rapport sur les procédures stipulées, intitulé « Rapport des comptables concernant la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023 », à partir du SIFE, dans le dossier des documents supplémentaires de l'application S2223MAR.

La présente note de service sera aussi transmise aux vérificatrices et vérificateurs externes des conseils scolaires. Toutefois, afin de nous assurer que toutes les parties concernées ont bien reçu la note de service et l'exemple de procédures stipulées, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificatrices et vérificateurs. Des modifications ont été apportées aux procédures stipulées cette année, afin d'inclure les procédures liées aux nouvelles normes comptables pour les exercices commençant après le 1^{er} avril 2022, y compris les OMHSI. Ces procédures couvrent les rajustements des soldes d'ouverture, le calcul et la consignation du passif au titre des OMHSI ainsi que les écritures de rajustement liées à la mise

en œuvre des autres nouvelles normes comptables. Les conseils scolaires doivent s’assurer de tenir compte de ces procédures supplémentaires lors de la planification de leur déclaration.

Date d’échéance et de soumission du rapport de mars

Le rapport de mars doit être soumis par l’intermédiaire du SIFE d’ici le **lundi 15 mai 2023**.

De plus, les utilisateurs autorisés doivent soumettre les documents ci-dessous sur le site SharePoint à partir de la page [Rapports financiers des conseils scolaires](#) d’ici le **mardi 23 mai 2023**.

Élément	Convention d’appellation
Rapport sur les procédures stipulées, au format PDF (fichier d’exemple dans le dossier des documents supplémentaires de la demande S2223MAR).	<numéro à deux chiffres du conseil scolaire><nom du conseil scolaire> – Rapport sur les procédures stipulées 2022-2023 Exemple : 12 Toronto DSB – Rapport sur les procédures stipulées 2022-2023
Déclaration de la direction, au format PDF (déclaration obtenue pour le rapport de mars du conseil scolaire soumis dans le SIFE, et signée par une cadre supérieure ou un cadre supérieur de l’administration des affaires)	<numéro à deux chiffres du conseil scolaire><nom du conseil scolaire> – Déclaration de la direction 2022-2023 Exemple : 12 Toronto DSB – Déclaration de la direction 2022-2023

Soumissions tardives

Il est important que les conseils scolaires respectent les dates d’échéance précédemment énoncées. La déclaration des renseignements est nécessaire pour satisfaire les exigences liées aux comptes publics pour 2022-2023. Le ministère peut imposer des pénalités relatives au flux de trésorerie lorsque les soumissions ne sont pas faites à temps dans le SIFE. Si des circonstances atténuantes justifient le dépassement de la date limite de déclaration par le conseil scolaire, communiquez avec l’analyste financière ou l’analyste financier de votre ministère pour discuter de la possibilité d’obtenir une prolongation.

II. EXIGENCES – RAPPORT D’ÉTAPE POUR LES GRANDS PROJETS D’IMMOBILISATIONS

Les conseils scolaires doivent remplir le formulaire pour chaque projet d’immobilisations qui comporte un solde de fonds alloués non dépensés au moment de la soumission des états financiers pour 2022-2023 dans le SIFE. Les allocations fondées sur des projets comprennent les programmes de financement suivants : Programme d’immobilisations prioritaires, Programme de subventions pour les terrains prioritaires, Programme d’immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d’enfants, Centres pour l’enfant et la famille ON y va,

Remplacement de carrefour communautaire et Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Les renseignements à recueillir comprennent notamment l'avancement de la construction à différents jalons, les allocations de fonds, le tableau des dépenses de projet et les demandes de financement possibles au titre du Programme de subventions pour les terrains prioritaires. Les directives détaillées sont fournies dans le modèle.

Le modèle aide le ministère à renforcer son processus de reddition des comptes en matière d'immobilisations et à mieux comprendre le cycle de développement des grands projets de construction dans le secteur de l'éducation. Il fournit aussi des renseignements précieux qui appuient les processus de planification financière et d'établissement de budget du gouvernement. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser les meilleurs renseignements à leur disposition pour garantir l'exactitude des prévisions.

Les conseils scolaires peuvent accéder au fichier par le Portail de téléchargement de fichiers SIFE :

1. Ouvrez une session dans le SIFE à partir du lien suivant : https://efis.fma.csc.gov.on.ca/apex/f?p=EFIS_GOS:HOME 2.
2. Sous l'onglet « Applications SIFE compatibles avec l'Internet », allez à « Portail de téléchargement de fichiers ».
3. Cliquez sur le dossier de votre conseil scolaire, puis sélectionnez le fichier de grands projets d'immobilisations (GPI) pour mars 2023, puis cliquez sur « Enregistrer ».

Si votre conseil scolaire a besoin de directives supplémentaires, consultez le *Guide d'utilisation du Portail de téléchargement de fichiers SIFE à l'intention des conseils scolaires* en cliquant sur ce [lien](#).

La convention d'appellation des modèles remplis est la suivante : XX_GPI_Printemps2023_Nom du conseil.xls (XX est le numéro du conseil scolaire).

Le modèle rempli doit être soumis d'ici le 30 juin 2023 par les utilisateurs autorisés sur le site SharePoint, à partir de la page Rapports financiers des conseils scolaires.

Personnes-ressources

Pour obtenir de l'aide pour la navigation dans le SIFE ou l'utilisation du SIFE, communiquez avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Rashid Khan	437 216-5059	Rashid.Khan@ontario.ca
Yan Chen	437 216-4933	Yan.Chen@ontario.ca

Si vous avez des questions portant sur le rapport de mars 2023 et sur le rapport des comptes, communiquez avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Elizabeth Sinasac	437 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
Janis Blundell	437 216-5653	Janis.Blundell4@ontario.ca
Michelle Zheng	437 216-3697	Michelle.Zheng@ontario.ca

Pour poser des questions relatives aux éléments suivants : VRIC, Amélioration de l'état des écoles, Produits d'aliénation et rapports généraux dans VFA.facility, communiquez avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Diamond Tsui	416 271-9760	Diamond.Tsui@ontario.ca
Eubert Isaacs	416 669-4354	Eubert.Isaacs@ontario.ca
Hitesh Chopra	416 258-3368	Hitesh.Chopra@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide au sujet du nom d'utilisateur et du mot de passe pour la connexion au SIFE, communiquez avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Soutien SIFE	S. O.	efis.support@ontario.ca

Pour obtenir de l'aide ou poser des questions au sujet du rapport d'étape pour les grands projets d'immobilisations :

Nom	Téléphone	Courriel
Sophie Liu	647 402-9597	Sophie.Liu@ontario.ca
Lisa Bland	647 641-2084	Lisa.Bland@ontario.ca

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Original signé par

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

Original signé par

Paul Bloye
Directeur
Direction des programmes
d'immobilisations

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation
Vérificatrices et vérificateurs externes des conseils scolaires